

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Novembre 2019

236x19

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIÈRE DE BELLEPEIRE EN CONCESSION PERPÉTUELLE Monsieur Eugène CAUVIN

Monsieur Eugène CAUVIN, domicilié aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) 5 domaine du Relais 325 Route D8 N, avait acquis à la date du 11 Avril 2019 une concession trentenaire située au cimetière de BELLEPEIRE, Carré 3 rang 3 N°15 pour la somme de 500 Euros.

Par lettre en date du 09 Octobre 2019, **Monsieur Eugène CAUVIN**, demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 492 Euros qui sera remboursée à **Monsieur Eugène CAUVIN**, au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE le remboursement à **Monsieur Eugène CAUVIN**
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 22 Novembre 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA